

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU

NOTICE EXPLICATIVE

Objet : Budget Primitif 2017

Le budget est un acte fondamental de la gestion publique car c'est le document par lequel le Conseil d'Administration autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Depuis la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance précédente, les montants ont été affinés.

Le Budget Primitif 2017 du C.C.A.S. s'élève à un montant de **88 040 €** décomposé comme suit :

- **Section de fonctionnement** **86 540 €**
- **Section d'investissement** **1 500 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 86 540 € augmente de 50,77 % par rapport au budget 2016.

a) RECETTES

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté **26 538,09 €**

Résultat de fonctionnement cumulé de 2016 et années antérieures, représente 30% des recettes totales de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services **14 501,91 €**

Ils représentent 16% des recettes de fonctionnement, stable par rapport au BP 2016.

Ces recettes spécifiques concernent toutes les redevances versées par les utilisateurs de services fournis par le C.C.A.S. (Voyages, thés dansants, etc., ...).

Chapitre 74 - Dotations et participations **45 500 €**

Elles représentent 54 % des recettes de fonctionnement, en diminution de 10 % par rapport à 2016. Ce chapitre est constitué à 99 % de la dotation versée par la ville et 1% du département.

b) DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général : **39 340 €**

Ce chapitre représente 45.46 % des dépenses de fonctionnement, en augmentation de 20,30 % par rapport au B.P. 2016. Ces dépenses concernent principalement les animations organisées par le C.C.A.S. Il comprend :

- Sorties et séjours
- Transports collectifs

Accusé de réception en préfecture 091-269102711-20170330-RAP-06- 2017-BF Date de réception préfecture :
--

- Repas, animations et colis de Noël
- Organisation des thés dansants
- Locations de films pour les soirées cinéma
- Organisation de la semaine bleue

Chapitre 012 – Charges de personnel **6 000 €**

Ce chapitre représente 6,93 % des dépenses de fonctionnement, identique au budget précédent.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante **18 700 €**

Ce chapitre représente 21.60 % des dépenses de fonctionnement, identique au budget précédent.
Ces dépenses concernent les aides versées aux organismes tels que l'ASAD pour une prévision de 15 000 € ainsi que les cartes cadeaux pour les primes de naissance.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles **22 500 €**

Ce chapitre représente 26% des dépenses de fonctionnement.
Cette dépense concerne le reversement des dons reçus pour l'achat du fauteuil roulant de Dorian.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se monte 1 500 € contre 282,37 € en 2016.

a) **DEPENSES**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles **1 500 €**

Il est prévu l'achat de matériels de téléassistance mis à disposition de St Germinois par le biais d'une convention

a) **RECETTES**

001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : **282,37 €**

Chapitre 13 – Subventions d'investissement **1 217.63 €**

Vous trouverez annexée à cette notice, la maquette budgétaire du Budget Primitif 2017 détaillant l'ensemble des chiffres ci-dessus.

Pour finir, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L 2313-1 du C.G.C.T., relatif à la publicité des budgets et des comptes. Une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2017 et d'annexer la présente notice à la délibération en tant que présentation brève et synthétique du budget.

Accusé de réception en préfecture 091-269102711-20170330-RAP-06- 2017-BF Date de réception préfecture :
--